

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du lundi 31 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-6/09

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

OBJET : Avenants aux conventions des pôles Touristiques régionaux, entre le Département, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme et Seine-et-Marne Tourisme.

Les conventions des pôles Touristiques régionaux (Marne, Ourcq et Morins, Sud, Seine et Loing et Provinois, Bassée et Montois) signées le 8 janvier 2008 entre le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme et le Comité Départemental du Tourisme sont arrivées à échéance le 31 décembre 2010. La Région Ile-de-France travaille actuellement à l'élaboration de son futur Schéma régional du Tourisme et des Loisirs, dont les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2011. Dans cette attente, il convient de procéder pour l'année 2011, à la signature d'un avenant d'une durée d'un an, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des trois Pôles Touristiques et les propositions d'engagement des opérations d'investissement afférentes aux différents projets.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil général n° 7/01 et 7/02 en date du 14 décembre 2007, relatives aux conventions des Pôles Touristiques régionaux : Marne, Ourcq et Morins, Sud, Seine et Loing et Provinois, Bassée et Montois (2008-2010) entre le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France et le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil général n° 6/01 en date du 20 novembre 2009, relative à la convention de partenariat entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne pour la période 2009-20

VU la délibération du Conseil général n° 6/04 en date du 20 novembre 2009, relative à la convention de partenariat entre le Département et le Comité Départemental du Tourisme de Seine-et-Marne pour la période 2009-2011,

VU la délibération du Conseil général n° 6/08 en date du 3 mai 2010, relative au changement de dénomination du Comité départemental du Tourisme de Seine-et-Marne, en « Seine-et-Marne Tourisme », Agence de Développement et réservation touristiques,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

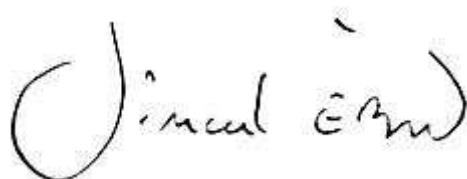
DECIDE

Article 1 : d'approuver les trois projets d'avenant aux conventions des Pôles Touristiques régionaux : Marne, Ourcq et Morins, Sud, Seine et Loing et Provinois, Bassée et Montois (2008-2010), entre le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, le Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France et Seine-et-Marne Tourisme, prolongeant d'un an la durée de validité de celles-ci, tels que joints en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à les signer, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ